

## **Signature d'un contrat-programme pour la promotion des PME**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-06-2008 18:47:23

**Le Premier ministre, M. Abbas El Fassi a présidé, mercredi à Rabat, la cérémonie de signature d'un contrat-programme entre le gouvernement et l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME) et d'une convention relative à la création d'un fonds de promotion et de modernisation du secteur du commerce et de la distribution.**

La convention a été signée entre le ministère de l'Industrie, du commerce et des nouvelles technologies et le ministère de l'Economie et des Finances, indique un communiqué de la Primature.

Intervenant à cette occasion, M. El Fassi a mis l'accent sur l'importance de ces deux accords, ajoutant que le contrat-programme constitue un outil pour moderniser les entreprises et améliorer leur compétitivité.

A travers ce contrat-programme, le gouvernement ambitionne notamment d'augmenter la valeur ajoutée des entreprises bénéficiaires et leur capacité à l'export et de créer des postes d'emploi, a-t-il dit.

M. El Fassi a relevé que la création d'un Fonds de promotion et de modernisation du secteur du commerce et de la distribution est l'un des mécanismes mis en place par le gouvernement pour la réalisation du programme "Rawaj 2020", qui vise la promotion du secteur du commerce et de la distribution. L'objectif étant, selon le Premier ministre, d'accélérer le rythme de croissance de ce secteur, d'améliorer le rendement des employés et de moderniser les prestations fournies aux consommateurs.

M. El Fassi a salué l'ensemble des acteurs, notamment les professionnels et les départements gouvernementaux concernés, pour leur engagement en vue d'améliorer la compétitivité des PME et de développer le secteur du commerce et de la distribution.

L'ANPME s'engage à travers ce contrat-programme à accompagner plus de 200 entreprises dans le cadre du programme "Imtiaz" et 6.300 entreprises dans le cadre du programme "Moussanada", précise le communiqué, rappelant que l'Etat a consacré une enveloppe de près de 600 millions DH pour le financement des opérations d'accompagnement des entreprises entre 2008 et 2012.

Outre les fonds alloués à l'amélioration du secteur du commerce et de la distribution, la convention fixe les mécanismes de travail et de gestion du Fonds et détermine les projets pouvant bénéficier du soutien.

Le contrat-programme entre le gouvernement et l'ANPME a été signé par MM. Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, Ahmed Chami, ministre de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies et Mme Latifa Echihabi, Directeur général de l'Agence.

La convention relative à la création du Fonds de promotion et de modernisation du secteur du commerce et de la distribution a été signée par MM. Salaheddine Mezouar et Ahmed Chami.

Ont pris part à cette cérémonie notamment, le ministre délégué chargé des Affaires économiques et générales, M. Nizar Baraka, le directeur général du Groupement professionnel des banques et le directeur général de la Caisse centrale de garantie.

MAP